

Département d'Ille et Vilaine Mairie de Saint-Senoux (35580)	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX
MEMBRES En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Pouvoir : 3 DATES Convoc. : 23/07/2018 Affich. : 23/07/2018	Séance du 30 juillet 2018 L'an deux mil dix-huit, le trente juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CORMIER, Le Maire. Présents: Mmes Cécile AVRIL, Danielle BOUDIER, Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Danièle MEREL. MM Jean-Pierre CORMIER, Alain RIMASSON, Jean CAPITAINE, David GUILLORET, Philippe LEPRINCE, François LISSILLOUR, Vincent SEVELLEC Absents excusés : Patrice PROVOST (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER), Nadia ZAID (pouvoir à Danièle MEREL), Roseline MAHE (pouvoir à Hélène GUILLARD). Mme Danièle MEREL a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 25 juin 2018.

37-18 Programme de voirie 2018 : désignation de l'entreprise attributaire du marché.

Monsieur Capitaine présente le résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de voirie 2018 :

	COLAS	EUROVIA	EIFPAGE
Base (1800 m. à 4,80 m de largeur moyenne)			
En Tricouche	71 348.10 €	66 410.00 €	64 942.00 €
Variante 1 Enrobés Classique	86 138.10 €	60 250.00 €	84 192.00 €
Variante 2 Enrobés tiède	70 478.10 €		
Variante 3 Enrobés Profilvia 90kg/m2		51 650.00 €	
Option (400 m à 4 m de largeur moyenne)			
Option en Tricouche	13 364.40 €	10 792.00 €	11 586.00 €
Variante 1 Enrobés Classique	16 424.40 €	9 652.00 €	15 898.00 €
Variante 2 Enrobés tiède	13 184.40 €		
Variante 3 Enrobés Profilvia 90kg/m2		8 132.00 €	
Travaux complémentaires (inclus dans les 2 autres offres)		4 520.00 €	
Total Base +option et travaux complémentaires.			
Base en Tricouche	84 712.50 €	81 722.00 €	76 528.00 €
Variante 1 Enrobés Classique (Base + option + travaux complémentaires)	102 562.50 €	74 422.00 €	100 090.00 €
Variante 2 Enrobés tiède	83 662.50 €	0.00 €	0.00 €
Variante 3 Enrobés Profilvia 90kg/m2	0.00 €	64 302.00 €	0.00 €

La commission voirie propose de retenir l'offre d'EUROVIA pour 74 422 € HT soit 89 306,40€ TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia pour un montant de 89 306.40 € TTC.

38-18 Extension boulangerie : choix du maître d'oeuvre

Une consultation a été lancée pour désigner un cabinet de Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et réaménagement de la boulangerie, opération financée par la commune pour la partie extension du bâti et par les Boulangers Pâtisseries pour le magasin.

Le montant prévisionnel des travaux qui a été déterminé pour le dossier Bouclier Rural est de 60 000 € HT à la charge de la Commune pour la partie bâtiment (gros oeuvre et second oeuvre).

Conseil municipal du 30 juillet 2018

Cette consultation a été diffusée sur le site en ligne MEGALIS. 13 entreprises ont retiré le dossier mais seulement 1 entreprise a répondu à l'appel d'offre.

Monsieur Capitaine présente l'offre de CRESTO MODULES :

Tranche ferme

- A la charge de la mairie : honoraire forfaitaire 6 749 € HT (soit un Tx de 11,25%)
 - A la charge de la boulangerie : honoraire forfaitaire 3 712 € HT (Soit un Tx de 9.52%)
- Total 10 461 € HT**

Tranche conditionnelle (aménagement intérieure boulangerie)

- A la charge de la mairie : 0 € HT
 - A la charge de la boulangerie : 1 999 € HT
- Total 1 999 € HT**

TOTAL TF +TC 12 460 € HT (10.382%)

Compte tenu du montant des honoraires demandés et des références indiquées sur ce type d'opérations, la commission propose de retenir CRESTO MODULES pour un montant HT de 6 749 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise Cresto Modules pour un montant de 6 749 € HT.

39-18 Finances : subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission associations concernant l'attribution des subventions :

SUBVENTIONS	2017	2018
Associations	Réalisé	Propositions
Participation Animation vie scolaire(O.C.C.E. Korrigans) (Pour 2018 : 185 élèves domiciliés sur la commune x 35,10 €)	5 896.80 €	6 493.50 €
Participation Animation vie scolaire (A.P.E.L. Notre Dame) (Pour 2018: 77 élèves domiciliés sur la commune x 35,10€)	2 878.20 €	2 702.70 €
A.P.E. Korrigans (Pour 2018: 185 élèves domiciliés sur la commune x 3,96€)	665.28 €	732.60 €
A vos marques (Pour 2017 : 77 élèves domiciliés sur la commune x3,96€)	324.72 €	304.92 €
Leo lagrange TAP dont remboursement Léo Lagrange pour mise à disposition personnel communal sur 2017 : 5 296 € sur 2018 : 10 591 €	37 491.68 €	27 535.00 €
Associations intervenant sur le temps TAP + fournitures diverses	1 015.00 €	2 785.14 €
AMFR GUIPRY MESSAC		25.00 €
Lycée Professionnel Saint-Yves 3 élèves x 25€ / enfants	75.00 €	75.00 €
CFA Ille et Vilaine	25.00 €	25.00 €
Chambre des Métiers et de l'artisanat(4 élèves)	100.00 €	
Sous-Total Scolaire et Périscolaire	48 471.68 €	40 678.86 €
Tournicoti	900.00 €	900.00 €
La Guernette	2 000.00 €	2 000.00 €
Zébulon	600.00 €	
Sporting club	1 600.00 €	1 600.00 €
Antre 2 rires		
Les P'tits Lezart		Association retenue comme communautaire financement VHBC + sur 2018 : 16 802,50€ du Pays des Vallons de Vilaine
Ajoncs d'or		
UNC - Soldat de France		120.00 €
La Chasse		
CRIC	220.00 €	220.00 €
Sous total	5 320.00 €	4 840.00 €
FGDON	100.00 €	
FGDON cotisation annuelle	150.00 €	150.00 €
Enfance inadaptée Bain de Bretagne	140.00 €	140.00 €
OASIA	150.00 €	150.00 €
Amis des soins palliatifs Bain de Bretagne	200.00 €	200.00 €
Handicap en liberté (Prêt d'un fauteuil roulant pour école)	50.00 €	50.00 €
Sous total	790.00 €	690.00 €
Subvention de fonctionnement Ecole Notre Dame (suivant coût moyen de fonctionnement élève des Korrigans)	50 172.52 €	48 740.23 €
Total Réalisé	104 754.20 €	94 949.09 €
Subvention non attribuée	1 245.80 €	-949.09 €
Total	106 000.00 €	94 000.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivant la proposition de la commission présentée ci-dessus.

40-18 Accueil Périscolaire familles extérieures à la commune.

Suite à des demandes d'inscriptions scolaires d'enfants de familles ne résidant pas sur la commune, compte tenu du reste à charge communal sur les activités périscolaire (restauration, garderie) et de la taille des locaux de garderie, il est proposé au conseil municipal de fixer des tarifs et règles de fréquentation des activités périscolaires pour les familles ne résidant pas sur la commune.

Lors du conseil municipal du 25 juin 2018 une présentation du coût de revient enfant sur la pause méridienne (repas et encadrement du midi) a fait ressortir ce montant à 8.63€/ enfants, soit un reste à charge de 4.73€ supporté par les recettes communales. Si l'on ne considère que le temps du repas soit environ 1 h ce coût ressort à 7.59 € par enfant/jour.

Il apparaît donc difficile de faire payer par les habitants de SAINT-SENOUX ce reste à charge lié à des familles ne contribuant pas aux impôts locaux.

Suite à la commission finances et affaires scolaires du lundi 23 juillet 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix du repas pour les enfants extérieures à la commune à 6 € pour les nouvelles familles qui s'inscrivent à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 et à 4.80 € le repas pour les familles qui étaient déjà présentes sur l'année scolaire 2017/2018. Concernant la garderie périscolaire il propose au conseil municipal de fixer un tarif extérieur sur la base de 1.10 € / la demie heure, et de se donner la possibilité de refuser l'accueil en garderie, d'enfants hors commune, si les effectifs étaient trop importants pour un respect des règles de sécurité et d'encadrement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de fixer les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Restauration scolaire :

- familles extérieures déjà présentes sur l'année scolaire 2017/2018 : 4.80 € le repas.

- familles extérieures arrivants pour l'année scolaire 2018/2019: 6.00 € le repas.

Garderie municipal :

1.10 € / la demie heure, avec la possibilité de refuser l'accueil en garderie, d'enfants hors commune, si les effectifs étaient trop importants pour un respect des règles de sécurité et d'encadrement.

Dans le même temps une demande sera faite aux maires des communes de résidence pour leur demander s'ils acceptent de prendre en charge ces différences de tarifications. Si la réponse était favorable le montant payé par la commune de résidence serait déduit du coût famille.

41-18 Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain transmise par Me POULPIQUET, notaire à Guignen. Elle concerne le bien situé 7 rue des Trois Huchet, parcelles cadastrées WB 133 et 134, d'une superficie totale de 764 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour le bien situé 7 rue des Trois Huchet, parcelles cadastrées WB 133 et 134.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain transmise par Me POULPIQUET, notaire à Guignen. Elle concerne le bien situé 11, rue des Bâteliers, parcelle cadastrée WB 33, d'une superficie totale de 20 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour le bien situé 11, rue des Bâteliers, parcelle cadastrée WB 33.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain transmise par l'office notarial de GUICHEN. Elle concerne le bien situé 3, rue Coat Senen, parcelle cadastrée WC 73, d'une superficie totale de 1146 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour le bien situé 3, rue Coat Senen, parcelle cadastrée WC 73.

42-18 Régie : modification de la régie garderie

Par délibération en date du 27 septembre 1989 a été créée une régie pour encaisser les recettes de garderie.

Cette régie n'est actuellement utilisée qu'à la fin de l'année scolaire pour encaisser les recettes inférieures à 15 € seuil réglementaire pour émettre un titre ou une facture.

Depuis la reprise de la restauration par la commune nous sommes également amenés à encaisser les recettes relatives à la restauration.

Il convient donc de modifier la régie en conséquences et d'y ajouter les recettes des repas.

Le Conseil Municipal a l'unanimité décide de modifier la régie autorisant l'encaissement des recettes liées à la garderie pour y ajouter l'encaissement des recettes liées au restaurant scolaire.

Conseil municipal du 30 juillet 2018

Divers :

Mission AMO Glenmor et Bibliothèque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'autorisation qui lui a été donné le 25 juin dernier et après réception des offres ci-dessous, la mission AMO concernant la réhabilitation de l'Espace Glenmor et l'extension de la Bibliothèque ont été confiées à Vincent VERLAINE pour un montant de 4 750 € HT.

Noms	Montant HT	Nombre de jours	Nombre de déplacements	Villes
APRITEC	5 350 €	8.3	5	St Nazaire
MP CONSEIL Adeline TERTRAIS	7 680 €	9		Nantes
Vincent VERLAINE	4 750 €	9.5 (500 € HT/jours)		Chartre de Bretagne
SAMOP Jean-françois DUVAL	16 250 €	18.5		Sophia-Antipolis Cesson Sévigné

Prochaine réunion de Conseil le 27/08/18 à 19h30